



precision sur licenciement rupture conventionnelle

Par **loustau**, le **02/05/2011** à **01:03**

je suis en invalidité catégorie 1 en arret maladie depuis 1 mois puis je etre licenciée par une rupture conventionnelle je suis dans une petite entreprise boulangerie patisserie mon absence nuit au bon fonctionnement de l'entreprise je fais 25 heures ,j'en faisais 35h et ai du réduire mon temps de travail par rapport à ma santé quelles sont les solutions dans mon cas de figure, si je prolonge mon arret maladie

Par **P.M.**, le **02/05/2011** à **09:15**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir si le Médecin du Travail pourrait vous déclarer inapte à l'issue de l'arrêt-maladie lors de la visite de reprise où même avant en respectant un certain formalisme...

Il faudrait connaître les conditions de réduction de votre temps de travail que vous ne précisez pas...

Par ailleurs, la rupture conventionnelle n'est ni un licenciement ni une démission et je vous propose [ce dossier](#)